



MINISTÈRE DE L'EAU
ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE



**Atelier d'information et d'échange sur la mise en œuvre de la Convention
sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux
10-11 février 2022
Hôtel Sarakawa, Lomé**

Termes de référence

1- Contexte et justification

Adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki en Finlande, la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a pour objectifs de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de favoriser une protection écologiquement viable des eaux de surface et souterraine transfrontières. Initialement adoptée comme une convention régionale, la convention sur l'eau de 1992, a été ouverte, depuis le 1^{er} mars 2016, à tous les Etats Membres des Nations Unies.

Le Togo, dont plus des 2/3 de ses ressources en eau sont partagés, a pris les mesures nécessaires pour favoriser la coopération avec les Etats voisins en matière de gestion et de mise en valeur des eaux partagées, conformément aux dispositions des conventions en vigueur et aux principes du droit international. C'est ainsi que pour une gestion concertée de ses ressources en eau de surface partagées, le Togo est partie prenante à la convention portant statut du fleuve Volta et création de l'autorité du bassin de la volta (ABV) et à la convention portant statut du fleuve mono et création de l'autorité du bassin du mono (ABM).

En dehors de ces deux (02) bassins, il en existe d'autres qui ne sont pas encore couverts par des instruments juridiques, notamment le bassin sédimentaire côtier. Aussi, le Togo entretient

Atelier d'information et de partage de la Convention des Nations Unies de 1992 -TOGO

des relations avec le Ghana dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet commun d'alimentation en eau potable des populations de l'Est du Ghana et de Lomé à partir du fleuve Volta à Sogakopé.

Dans le souci d'améliorer davantage le cadre juridique de gestion de ses ressources en eau, le Togo a donc adhéré à la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

Ces Termes de Références ont été élaborés dans le but de servir de cadrage à l'atelier d'information et de sensibilisation en vue de la mise en œuvre de la Convention.

Objectifs

L'objectif général de cet atelier national est de permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement et des structures impliquées de disposer davantage d'information sur la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de maîtriser son contenu afin d'assurer sa mise en œuvre effective au Togo.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Cerner les enjeux de la gestion concertée des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux au niveau national, régional et international;
- Exposer le cadre juridique national, sous régional et mondial de gestion des eaux transfrontières ;
- Exposer le contenu de la convention des nations unies sur la gestion des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux en termes d'avantages et d'obligations pour le Togo,
- D'examiner l'interaction et la complémentarité entre la Convention des Nations Unies sur l'eau et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABV et ABM)
- D'échanger sur les axes de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au Togo
- Identifier et définir les éléments pour une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention
- Définir une feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention sur l'eau.

Projet de programme

Jour 1 / Jeudi 10 février 2022		
1	7h 00 – 8h 30	Arrivée et installation des participants
2	8h 30 – 9h 00	Arrivée des officiels (MAEH / S. UNECE/ Ambassadeurs, UN-TOGO autres partenaires)
3	9h 00 – 9h 30	<p>Cérémonie officielle d'ouverture Allocution d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr. Sonja KOEPPPEL, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU - M. Aliou Mamadou DIA, Représentant Résident PNUD, Coordonnateur Résident par intérim du Système des Nations au Togo - S.E.M. Joaquín TASSO VILALLONGA, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo - M. Sékou SANGARE, Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en Eau, CEDEAO - S.E.M. Bolidja TIEM, Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise
4	9h 30 – 10h 00	PHOTO DE FAMILLE / PAUSE CAFE
5	10h 00 – 11h 30	<p>Mise en place du présidium</p> <p>Présentation du contexte, objectifs et de l'agenda de l'atelier</p> <p>Session 1. La Convention sur l'Eau et le Contexte du Togo</p> <p>Etat des lieux et défis de la gestion des ressources en eau nationales et transfrontières Consultant</p> <p>Présentation du cadre juridique et institutionnel existant (national) dans le cadre de la gestion des cours d'eaux et des lacs transfrontaliers et historique adhésion à la Convention sur l'eau Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise</p> <p>Discussion Synthèse consultant</p>
6	11h30 – 13h 00	<p>Session 2. Le rôle et pertinence de la Convention sur l'eau et des cadres régionaux de gouvernance des ressources en eau pour faire progresser la coopération transfrontière</p> <p>Introduction générale à la Convention sur l'eau, y compris le cadre institutionnel et son fonctionnement, le programme de travail et les activités Dr. Sonja KOEPPPEL, Secrétaire de la Convention sur l'Eau</p> <p>La Convention sur l'eau : obligations et principes fondamentaux, complémentarités et interaction avec les cadres juridiques régionaux de gouvernance des ressources en eau transfrontières Dr. Komlan SANGBANA, Chargé des affaires juridiques, Secrétariat de la Convention sur l'eau</p> <p>Expérience des Parties à la Convention dans la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suisse - Sénégal <p>Discussion</p>

		Synthèse consultant
7	13h 00 – 14h 30	PAUSE DEJEUNER
8	14h 30 – 16h00	<p>Session 2 (suite) Présentation du cadre juridique régional de la CEDEAO de gouvernance des ressources en eau CEDEAO</p> <p>La coopération transfrontière dans le contexte du bassin du fleuve Volta : état des lieux, défis restants et cadre de gouvernance ABV</p> <p>La coopération transfrontière dans le contexte du bassin du fleuve Mono : état des lieux, défis restants et cadre de gouvernance ABM</p> <p>Discussion Synthèse consultant</p>
9	16h 00 – 16 h 15	PAUSE CAFE
10	16h 15– 16h 30	<p>Introduction aux travaux en sous-groupe Consultant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des premiers éléments du Plan national de mise en œuvre - Mise en place des sous-groupes (discussions sur la mise en œuvre)
11	16h 30 – 17h 30	Travaux en sous-groupes et fin du Jour 1
12	18 h 30 – 20 h 00	Cocktail Dînatoire (Hôtel Sarakawa)
Jour 2 / vendredi 11 février 2022		
13	8h 00 – 9h 30	Suite des travaux en commissions
14	9h 30 – 10h 00	Présentations des conclusions des sous-groupes
15	10h 00 – 10h 30	PAUSE CAFE
16	10h30 – 11h30	<p>Session 3. Panel discussion sur comment retirer des bénéfices de l'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau : la perspective des partenaires techniques et financiers Session facilitée par Mme. Sonja KOEPEL, secrétaire de la Convention sur l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFD - GIZ - Union Européenne - PNUD
17	11h 30 – 13h 00	<p>Session 3. Panel discussion sur comment retirer des bénéfices de l'adhésion et de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau : perspectives du point des pays Session facilitée par Représentant de la CEDEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant du ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise - Représentant du ministère de l'Eau et des Mines, Bénin - Représentant du ministère de l'Eau et de l'assainissement, Burkina Faso - Représentant du ministère l'eau et de l'assainissement du Sénégal
18	13h 00 – 14h 30	PAUSE DEJEUNER
19	14h 30 – 15h 00	Prochaine étape : Elaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre Consultant
20	15 h 00 – 15h 30	Relevé des conclusions de l'atelier Présidium
21	15h 30 – 16 h 00	Cérémonie de cloture

		<ul style="list-style-type: none">- Mme Sonja KOEPPPEL, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU- Représentant, CEDEAO- S.E.M. Bolidja TIEM ou son représentant
21	16h 00 -	Fin de l'atelier / Départ des participants